



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.89/7



PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

27 mai 2020  
Original : anglais

89<sup>ème</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Téléconférence, 22 - 23 avril 2020

**Rapport : Conclusions et recommandations**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2020

## Table des matières

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	1-11
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe I</b>	Liste des participants
<b>Annexe II</b>	Ordre du jour
<b>Annexe III</b>	Mandats des groupes de travail composés d'experts chargés de la mise à jour des annexes aux Protocoles relatifs à la pollution et de l'élaboration des Plans régionaux de réduction de la pollution, et calendriers correspondants

## Introduction

1. En consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 89<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue les 22 - 23 avril 2020. La réunion s'est tenue par téléconférence, en raison des mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19 (au lieu de Rome, en Italie, comme initialement prévu).

## Participation

2. La Présidence du Bureau : M. Oliviero Montanaro, accompagné de M. Roberto Giangreco, Mme Silvia Sartori et Mme Valentina Mauriello (Italie) ; les Vice-Présidents : Amb. Yann Wehring, accompagné de M. Benoit Rodrigues et M. Clément Payeur (France) ; Mme Ayelet Rosen (Israël) ; Mme Ivana Stojanovic (Monténégro) ; Mme Asli Topalak (Turquie) ; et le Rapporteur, Mme Nassira Rheyati (Maroc) ont participé à la réunion. Mme Marijana Mance (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Administrateur de programme). La liste des participants est jointe en Annexe I au présent rapport.

### I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9 h 30 le 22 avril 2020 par M. Oliviero Montanaro, Président de la réunion. Il a salué les membres du Bureau ainsi que les autres participants à leur première réunion de l'exercice biennal 2020-2021.

4. Le Coordonnateur a également fait une déclaration pour saluer les participants.

### II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

5. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel que prescrit dans le document UNEP/MED BUR.89/1. Aucune question additionnelle n'a été ajoutée au point 7 de l'ordre du jour « Questions diverses ». L'ordre du jour figure en Annexe II du présent document.

### III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en janvier - mars 2020

6. Le Coordonnateur a présenté les documents « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période janvier-mars 2020* » (UNEP/MED BUR.89/3) et « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 20* » (UNEP/MED BUR.89/4) et il a fait référence aux « *Rapports de la 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> Réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation des fiches projets* », présentés dans les documents UNEP/MED BUR.89/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.

7. Lors de sa présentation, le Coordonnateur a souligné le fait que, en dépit de la situation liée à la pandémie de COVID-19 et des mesures mises en place pour endiguer l'épidémie, beaucoup de progrès ont déjà été réalisés au cours des premiers mois de l'exercice biennal quant à la mise en œuvre des décisions de la CdP 21, notamment concernant le Programme de travail (PdT) et budget pour 2020-2021. Une référence spécifique a été faite à la réunion du Comité exécutif de coordination qui s'est tenue en janvier 2020 et qui a permis d'avoir une discussion stratégique approfondie concernant les priorités du système PAM-Convention de Barcelone pour l'exercice biennal, y compris concernant la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Elle a également permis d'initier une discussion concernant d'autres processus stratégiques, tels que la préparation du programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles dans la

région méditerranéenne (PAS BIO pour l'après 2020), la proposition en vue de la désignation possible de l'ensemble de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'annexe VI de la Convention MARPOL, l'évaluation à moyen terme de la SMDD et le Plan d'action sur la consommation et la production durables (Plan d'action CPD), entre autres.

8. Les progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources ont également été soulignés, notamment concernant la finalisation du processus d'élaboration du Med Programme financé par le FEM – un programme ambitieux ayant mobilisé environ 37 millions de dollars US pour le système PAM-Convention de Barcelone, ses partenaires et les pays méditerranéens éligibles au FEM. Les notes conceptuelles relatives à deux nouveaux projets, à savoir l'EcAp-MED III et le Marine Litter MED II, qui font suite à de précédents projets ayant été finalisés avec succès, ont été soumises et approuvées par la 8<sup>e</sup> réunion du Comité directeur du Programme de l'instrument de financement du GPGC, en vertu de l'accord-cadre CE-PNUE, en février 2020. Les propositions complètes étaient en cours de finalisation. En outre, la réunion a été informée du fait qu'une proposition de projet conjoint avec la FAO/CGPM était en cours de soumission auprès du FEM, alors que des propositions de nouveaux projets ont été élaborées et soumises par les composantes du PAM auprès de divers donateurs et sources de financement, afin de soutenir la mise en œuvre du Programme de travail 2020-2021. Une référence a également été faite aux projets existants et mis en œuvre avec succès, tels que le projet Adriatique du FEM et le projet IMAP-MPA financé par la CE, aux projets finalisés avec succès, tels que le projet « MedMPA Network », financé par la CE et les projets de mécanisme de soutien SEIS, ainsi qu'à l'accord de coopération avec le ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer.

9. Les points soulignés portaient notamment sur la mise à jour des aspects techniques du système de rapport en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS), en vue de lancer la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019. Les synergies et complémentarités ont été renforcées avec les institutions et organisations mondiales et régionales, telles que l'Union européenne, le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI et la Convention de Bâle (en particulier son partenariat sur les déchets plastiques). La réunion a également été informée des progrès réalisés concernant l'interface science-politique et les rapports d'évaluation, notamment la co-organisation par le PAM de l'atelier régional pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030 (Venise, Italie, 21-23 janvier 2020), les progrès concernant la publication et la communication du rapport SoED 2019, la mise en œuvre de la Feuille de route du 2023 MED QSR et la finalisation du rapport sur les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région Méditerranée.

10. Enfin, le Coordonnateur a informé la réunion des progrès spécifiques réalisés concernant les thèmes centraux et transversaux de la Stratégie à moyen terme 2016-2022. Il a indiqué, entre autres, que les solutions fondées sur la nature occupaient une place de plus en plus centrale dans le travail du PNUE et qu'elles étaient étroitement liées à la mise en œuvre du thème central « diversité biologique et écosystèmes » de la SMT et au-delà.

11. Le Président et d'autres membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour l'excellent travail effectué sur une courte période et dans les circonstances particulières liées au COVID-19. Ils ont également formulé quelques commentaires spécifiques portant sur le texte du Rapport sur l'état d'avancement.

12. Concernant le paragraphe 110, il a été clarifié que la préparation de l'accord CAMP entre l'Albanie et l'Italie ne dépendait pas de la signature potentielle d'un nouvel accord bilatéral entre l'Italie et le PNUE/PAM et que la préparation de l'Accord CAMP se poursuivra conformément au Programme de travail établi. L'allocation de ressources externes sera nécessaire à une phase ultérieure afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord CAMP. En outre, des discussions se sont tenues concernant l'élaboration possible d'une proposition de projet à soumettre au Fonds vert pour le climat. Le Coordonnateur souligné le fait que cette idée n'en était encore qu'à sa phase préliminaire et que des consultations auront lieu à ce sujet avec le Bureau et les Parties contractantes plus tard dans l'année. Les membres du Bureau ont exprimé leur satisfaction sur ce point ainsi que concernant les progrès

relatifs aux CAMP bilatéraux et ils ont souligné que ces questions étaient également intéressantes à prendre en compte dans le cadre de la préparation de la prochaine SMT.

13. Les membres du bureau ont également exprimé leur satisfaction au sujet des discussions tenues pendant et après la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif de coordination relative à la préparation de la nouvelle SMT. Ils ont également demandé au Secrétariat s'il existait des plans d'urgence sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités du PNUE/PAM, en soulignant qu'après la crise du COVID-19, l'agenda international risquait de rester concentré sur les questions économiques et financières et de reléguer l'environnement au second plan. L'importance des questions relatives à la diversité biologique et au changement climatique a été abordée.

14. La réunion s'est félicitée du soutien de l'Italie sur un certain nombre d'activités, dans le cadre de l'accord bilatéral entre l'IMELS et le PNUE/PAM et elle a souligné l'utilité de certains autres projets tels que MEDREGION. Un membre du Bureau a souligné la nécessité d'explorer de nouveaux instruments et mécanismes sous régionaux de mise en œuvre qui seront utilisés en vue de soutenir les groupes de pays ne bénéficiant pas de projets actuels ou futurs financés par l'instrument de financement du GPGC de la Commission européenne. Concernant le paragraphe 107 du Rapport sur l'état d'avancement, les membres du Bureau ont demandé que les points focaux du CAR/PAP soient associés à l'élaboration de la boîte à outils destinée à la phase analytique du processus de PSM.

15. Le Coordonnateur a pris note des préoccupations des membres du Bureau concernant les implications potentielles de la situation relative au COVID-19 et a informé les participants que des discussions et actions appropriées ont été initiées à tous les niveaux : au sein du PNUE/PAM, du siège du PNUE et des Nations Unies en général. Concernant les impacts possibles du COVID-19 sur les priorités environnementales mondiales, M. Leone a exposé les priorités majeures mises en avant par le siège du PNUE, à savoir « *l'accent sur la nature* », « *la gestion des déchets* » (en particulier les déchets médicaux) et « *l'écologisation des réponses* ».

#### 16. **Conclusions :**

**(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant au travail réalisé au cours de la période allant de janvier à mars 2020, tel que présenté par le Secrétariat et salue les efforts entrepris et les résultats obtenus jusqu'à présent.**

#### **IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

17. Le Coordonnateur a informé la réunion des progrès réalisés, tels que présentés dans le document « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.89/5) portant sur l'état des contributions financières, les questions relatives au personnel et les questions administratives. Il a indiqué que la situation actuelle était imprévisible en raison de la pandémie de COVID-19 et que la réserve opérationnelle et le solde net de trésorerie étaient d'une grande importance dans la mesure où ils garantissent une sécurité additionnelle au système.

18. Prenant acte du bon état de santé du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux informations communiquées. Les membres du Bureau ont demandé que de nouvelles mises à jour soient transmises, une fois l'analyse finalisée, concernant l'impact possible de la crise actuelle liée au COVID-19 sur la situation financière et à être tenus informés de toute complication qui viendrait à surgir.

19. Le Secrétariat a fait remarquer que le niveau des contributions financières perçues pour 2019 était très élevé et qu'il contribuait au bon état de santé financière du système. Des contributions sont également perçues pour 2020, bien qu'elles soient ralenties en raison de la pandémie de COVID-19. Enfin, il a été souligné que le Secrétariat était en contact avec un certain nombre de Parties contractantes qui ont confirmé que, malgré un léger retard, les contributions seraient versées dans leur intégralité.

20. En ce qui concerne les arriérés de longue date, il a été souligné que deux des pays présentant des arriérés, à savoir l'État de Libye et la République arabe syrienne, faisaient face à une situation

critique qui les distinguait des autres pays présentant des arriérés et qu'en conséquence, cette situation devait être prise en compte. Il a également été indiqué qu'il pourrait être nécessaire d'aborder la question des arriérés de ces deux Parties contractantes lors de la CdP.

21. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'assurer la liaison avec le siège du PNUE afin d'évaluer si les impacts potentiels de la situation liée au COVID-19 sur la préparation des nouvelles évaluations à l'échelle des Nations Unies étaient pris en compte de façon adéquate au niveau mondial.

22. En ce qui concerne les questions relatives au personnel, le Secrétariat a indiqué que les ouvertures de postes aussi bien pour le personnel que pour les consultants étaient publiées sur Inspira, conformément aux règles des Nations Unies en la matière, en ajoutant que les points focaux du PAM étaient tenus informés des nouvelles ouvertures de postes par courriel.

23. Le Coordonnateur a informé les membres du Bureau des efforts accomplis, en coordination avec les autorités de la République hellénique, en vue d'identifier de nouveaux locaux adaptés pour accueillir le siège du PAM ou, si cela n'est pas réalisable, d'entreprendre la rénovation des locaux actuels. Les membres du Bureau ont inscrit leur disponibilité pour soutenir les efforts du Secrétariat et ont indiqué que, si aucun progrès n'était réalisé dans ce sens d'ici la prochaine réunion du Bureau, la question devrait à nouveau être abordée lors de cette réunion en vue d'entreprendre des actions additionnelles, avec une implication éventuelle du Bureau lui-même.

#### 24. Conclusions :

**(a) Le Bureau prend note des soldes du Fonds et de la réserve opérationnelle et demande au Secrétariat de continuer à maintenir la réserve opérationnelle au niveau recommandé et de tenir le Bureau informé des soldes du Fonds. Le Bureau demande également au Secrétariat d'être tenu informé de l'éventuel impact de la crise actuelle liée au COVID-19 sur la situation financière, une fois que l'analyse sera finalisée et conformément aux projections et scénarios établis par le PNUE,**

**(b) Le Bureau se félicite des informations fournies concernant les états financiers intérimaires au 31 décembre 2019 et note que les états financiers vérifiés seront communiqués dès qu'ils seront disponibles,**

**(c) Le Bureau note avec satisfaction le niveau élevé de contributions perçues pour les années 2018 et 2019,**

**(d) Le Bureau prie instamment les Parties contractantes à verser les contributions de 2020 dès que possible et à respecter la Procédure 4.2.b des Règles et procédures financières applicables aux fonds de la Convention de Barcelone, qui stipulent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée. Ce point est particulièrement important en raison de l'impact imprévisible de la crise mondiale actuelle liée au COVID-19. Le Bureau demande au Secrétariat, en plus de la pratique actuelle qui consiste à publier les contributions sur le site internet du PNUE/PAM, de communiquer tous les trois mois un état mis à jour des contributions aux points focaux du PAM,**

**(e) Le Bureau exhorte les sept Parties contractantes dont les contributions pour des années précédentes sont toujours en attente, à verser leurs contributions dès que possible, en particulier pour les pays présentant des arriérés de plus de 24 mois, en prenant acte de la situation particulière dans laquelle se trouvent l'État de Libye et de la République arabe syrienne,**

**(f) Le Bureau prend note des actions entreprises par le Secrétariat concernant les quatre Parties contractantes présentant des arriérés de plus de 24 mois et demande au Secrétariat de continuer à recouvrer les arriérés, conformément aux Règlements, règles et procédures financiers correspondants, et d'informer le Bureau et les Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion, des progrès réalisés conformément à un calendrier de paiement proposé et examiné,**

**(g) Le Bureau prend note de l'application du nouveau barème des quotes-parts ajusté pour les années 2020-2021,**

**(h) Le Bureau se félicite des progrès réalisés concernant les procédures administratives adoptées par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal actuel en vue de garantir le démarrage rapide et rationalisé des activités du PdT et indique que de nouvelles mises à jour relatives à l'exécution financière du Programme de travail et budget 2020-2021 seront communiquées lors de sa prochaine réunion ordinaire,**

**(i) Le Bureau prend note de la part des recettes affectée aux dépenses d'appui aux programmes pour 2019 ainsi que de l'affectation anticipée des dépenses d'appui au programme pour 2020 et exhorte le Secrétariat à entreprendre les actions appropriées pour que ces ressources soient employées le plus efficacement possible afin de renforcer davantage les opérations du PNUE/PAM,**

**(j) Le Bureau prend note de la situation en matière de recrutement au sein de l'Unité de coordination et se félicite des efforts accomplis par le Secrétariat pour assurer la fourniture de ressources humaines adéquates en vue de la bonne mise en œuvre du Programme de travail et tenir le Bureau informé de tout retard potentiel au niveau des procédures de recrutement,**

**(k) Le Bureau prend note avec satisfaction de l'ensemble des efforts entrepris par la République hellénique et le Secrétariat et exhorte le gouvernement hôte à progresser rapidement, conformément à ses engagements, en vue de fournir des locaux adéquats au Secrétariat en 2020 et ce afin de garantir l'efficacité et l'efficience des opérations des Nations Unies.**

## **V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

25. Le Coordonnateur a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.89/6).

26. La réunion a examiné les questions résumées dans les paragraphes suivants.

### **- A. Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles**

27. Le Coordonnateur a indiqué qu'aucun nouvel instrument de ratification n'a été reçu depuis avril 2019 et il a informé le Bureau des initiatives destinées à soutenir la ratification qui pourraient être menées par le Secrétariat en coopération avec les composantes du PAM, en prenant en compte les ressources nécessaires et les contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

28. Les membres du Bureau ont pris note de l'état actuel de la ratification et ont indiqué qu'ils assureront la liaison avec les autorités concernées de leurs Parties contractantes concernant les éventuels progrès réalisés en vue de ratifier les Protocoles dont la ratification reste en attente.

### **29. Conclusions :**

**(a) Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à se mettre en contact avec le Secrétariat afin de faciliter la coordination du processus de ratification des instruments juridiques pertinents,**

**(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts visant à atteindre la pleine ratification de la Convention de Barcelone révisée et de ses Protocoles et salue propositions du Secrétariat pour d'éventuelles initiatives visant à soutenir les ratifications.**

### **- B. Respect des obligations et système des rapports**

30. Le Secrétariat a communiqué les informations mises à jour concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre de la décision IG.24/1 relative au « Comité de respect des obligations ». En ce qui concerne la transmission des rapports, le Secrétariat a communiqué des informations mises à jour relatives à la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre : à compter du 14 avril 2020, 15 nouveaux rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été soumis à

travers le nouveau système de rapports en ligne du système de la Convention de Barcelone (BCRS). Cela porte à 19 le nombre total de Parties contractantes ayant soumis leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour 2016-2017, dont 12 d'entre elles ont finalisé le processus de soumission. En parallèle, le Secrétariat et le CAR/INFO sont en train de finaliser les aspects techniques relatifs à la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2018-2019 et une invitation officielle à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2018-2019 sera envoyée aux points focaux du PAM en mai 2019.

31. Le Bureau a noté les progrès réalisés au niveau de la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre et a suggéré qu'une réunion de travail soit organisée avec le CAR/INFO afin d'aider les points focaux des Parties contractantes n'ayant pas encore transmis leurs rapports à progresser dans ce sens.

32. Le Bureau a également discuté de la façon dont les informations communiquées dans les rapports nationaux de mise en œuvre pourraient contribuer plus efficacement et rapidement à la préparation de la nouvelle SMT. Il a été proposé que la lettre adressée aux Parties contractantes, les invitant à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2018-2019, insiste également sur la nécessité de procéder à cette soumission afin de contribuer l'évaluation de la SMT actuelle et à la préparation de la nouvelle SMT.

33. **Conclusions :**

**(a) Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans délai leurs rapports nationaux d'application pour les périodes 2012-2013, 2014-2015 et/ou 2016-2017,**

**(b) Le Bureau demande au Secrétariat de finaliser le processus de simplification du Système de communication en ligne de la Convention de Barcelone (BCRS), afin de faciliter la soumission en temps voulu des rapports nationaux d'application pour l'exercice biennal 2018-2019 par les Parties contractantes,**

**(c) Le Bureau élit Mme Xenia Loizidou, de nationalité chypriote, en tant que membre suppléant du Comité de respect des obligations pour un mandat de quatre ans, jusqu'à la CdP 23<sup>1</sup>.**

**- C. Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027**

34. Le Secrétariat a présenté les progrès accomplis concernant l'évaluation de la SMT 2016-2021 et la préparation de la SMT 2022-2027, tel qu'exposé dans le Rapport sur les questions spécifiques et son Annexe I. Un accent particulier a été placé sur les consultations qui ont pris place pendant et après la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif de coordination (CEC, Rome, Italie, 30-31 janvier 2020), tel que présenté également dans le rapport de la 40<sup>e</sup> réunion du CEC (document UNEP/MED BUR.89/Inf.4).

35. Le Bureau a exprimé sa satisfaction quant aux discussions qui se sont tenues au sein du CEC et aux résultats obtenus et il a formulé des recommandations relatives au processus ainsi qu'à la structure et aux priorités de la SMT. Concernant le processus, il a été indiqué que le CEC devrait participer aux réunions du Comité directeur ainsi que du Groupe de travail à composition non limitée, en tant qu'observateur, et que la nature des différents organes (Bureau, Comité directeur, groupe de travail à composition non limitée, points focaux du PAM) nécessitait d'être davantage clarifiée. À cette fin, le Bureau a demandé qu'un document succinct soit préparé par le Secrétariat, basé que l'annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, expliquant le processus, le calendrier et le rôle des organes concernés et soumis à leurs membres pour commentaires. Les membres du Bureau ont soutenu l'implication des parties prenantes/partenaires du PAM dans le processus, en indiquant que cela pourrait être mieux mis en œuvre au niveau du groupe de travail à composition non limitée et à travers des consultations en ligne pertinentes. L'importance que des discussions aient lieu lors de la réunion

---

<sup>1</sup> La Turquie n'a pas participé à l'élection du membre suppléant du Comité de respect des obligations qui a eu lieu lors de la réunion.

des points focaux du PAM, au printemps 2021, concernant la nouvelle SMT, a été soulignée et il a été noté que la documentation pertinente devrait être transmise en temps voulu pour cette réunion.

36. En ce qui concerne la structure et les priorités de la nouvelle SMT, il a été souligné que les priorités des ODD et de l'Accord de Paris devraient également figurer dans la nouvelle SMT. Il a été indiqué que le changement climatique devrait constituer un thème central de la nouvelle SMT et l'importance de la question de la diversité biologique a également été soulignée, en particulier par rapport au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et au Rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Il a également été souligné que, dans le cadre de la prévention et de la réduction des déchets marins et plastiques, la priorité en matière de pollution tellurique doit être axée sur la gestion des déchets, directement ou indirectement liée aux ODD, avec une approche zéro déchets, en s'appuyant sur les expériences des pays dans ce domaine. Un membre du Bureau a également fait référence aux questions relatives à la santé environnementale, le cas échéant, en particulier compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19. Un autre membre du Bureau a indiqué que la question de l'intégration des mécanismes de l'interface science-politique au sein de l'ensemble des politiques du PAM, afin de garantir leur impact réel sur le terrain, devrait constituer une des priorités dans le cadre de la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027. Concernant la structure, un membre du Bureau a souligné que la SMT devrait être axée sur le niveau des résultats stratégiques afin de permettre suffisamment de flexibilité dans la mise en œuvre et que les moyens techniques, financiers et opérationnels destinés à atteindre les objectifs de la SMT devraient également être spécifiés. En raison du temps limité consacré aux discussions lors de la réunion et de l'importance de cette question, les membres du Bureau ont convenu de faire parvenir un document écrit au Secrétariat après la réunion.

### 37. Conclusions :

**(a) Le Bureau prend note du calendrier établi pour l'évaluation de la SMT actuelle et la préparation de la nouvelle SMT, tel que présenté en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques, ainsi que des progrès accomplis et demande au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de la décision IG.24/2 de manière inclusive,**

**(b) Le Bureau se félicite de la discussion qui s'est tenue au sein du CEC concernant la préparation de la nouvelle SMT et approuve la participation des membres du CEC aux réunions du Comité directeur et du groupe de travail à composition non limitée en vue de la préparation de la nouvelle SMT. Le Bureau invite ses membres à soumettre au Secrétariat des indications initiales concernant les principales priorités qui devraient figurer dans la nouvelle SMT dans les trois semaines suivant la réunion du Bureau,**

**(c) Le Bureau prend note de la nomination des trois membres additionnels<sup>2</sup> du Comité directeur par les sous-groupes et demande au Secrétariat de préparer la première réunion du comité directeur, conformément au calendrier d'exécution figurant en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques<sup>3</sup>. Il demande également au Secrétariat de préparer une note explicative concernant les rôles et relations attendus des différentes structures impliquées dans la préparation de la SMT (c.-à-d. le Bureau, le Comité directeur, l'OEWG et les points focaux du PAM) ainsi qu'un calendrier révisé (sur la base de celui présenté en annexe I du Rapport sur les questions spécifiques) pour l'évaluation de la Stratégie à moyen terme (SMT) 2016-2021 du PNUE/PAM et la préparation de la nouvelle SMT dans les trois semaines suivant la réunion du Bureau.**

#### - D. Processus principaux et documents stratégiques :

##### - Politique de gestion des données

<sup>2</sup> M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou, Tunisie; Mme. Selma Cengic, Bosnie-Herzégovine; M. Charalambos Hajipakkos, Chypre.

<sup>3</sup> La Turquie n'a pas participé aux discussions portant sur les membres du Comité directeur pour la préparation de la nouvelle SMT.

- **Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables**
- **PAS BIO**
- **ECA SOx Med**
- **MED QSR 2023**
- **Étude de prospective MED 2050**
- **Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)**
- **Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution**
- **Plans régionaux concernant la pollution**

38. Le Secrétariat a présenté les progrès réalisés concernant les principaux processus et documents stratégiques élaborés au cours de l'exercice biennal actuel. Faisant suite à cette introduction, les membres du Bureau ont examiné les progrès accomplis et ont fourni une orientation sur la voie à suivre.

39. Les membres du Bureau ont souligné l'importance de la désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED Sox ECA) et ont demandé qu'une référence soit incluse concernant cette question dans les conclusions de la réunion. Ils ont exprimé leur soutien au processus et ont souligné qu'il s'agissait d'une question compliquée pour certaines Parties contractantes, comme l'ont montré les discussions qui se sont tenues au cours du dernier exercice biennal. Le Secrétariat a informé la réunion du fait que trois ateliers nationaux portant sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de la Convention MARPOL ont été organisés en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Libye (novembre/décembre 2019), qu'une réunion bilatérale a été organisée en Tunisie (mars 2020), alors que les trois ateliers nationaux pour l'Algérie, le Liban et l'Égypte ont été postposés en raison de l'épidémie de COVID-19.

40. Concernant le rapport d'évaluation du MedECC, il a été noté que le rapport dans son intégralité ainsi que le résumé à destination des décideurs politiques seront soumis lors de la conférence ministérielle de l'UpM puis à la CdP 22. Suite aux discussions relatives au paragraphe 40 du Rapport sur les questions spécifiques, le Bureau a souligné qu'il était prématuré d'évaluer l'impact que le rapport d'évaluation du MedECC pourrait avoir sur les décisions de la CdP 22, et en particulier sur les mesures juridiquement contraignantes qui seront potentiellement adoptées.

41. Concernant le MED QSR 2023, il a été noté que sa préparation suivait la Feuille de route de l'Approche écosystémique et l'évaluation des besoins et était soutenue aussi bien par les activités du Programme de travail et budget que par des projets spécifiques en cours ou qui vont démarrer prochainement. Les questions techniques sont d'abord examinées au sein des CORMON (biodiversité, pollution, littoral et hydrographie) conformément à la structure de gouvernance de l'EcAp. L'observateur de l'UE a salué le travail entrepris par le Secrétariat en vue de mettre en œuvre l'approche écosystémique et a souligné l'importance de présenter des propositions concrètes en matière d'exécution des produits dans le cadre de la Feuille de route de 2023 MED QSR au niveau des indicateurs communs, y compris une analyse des lacunes associées, des exigences concrètes et des échéances à soumettre à l'examen des Parties contractantes et à soumettre lors de la 90<sup>e</sup> réunion du Bureau pour examen et orientation (conformément au paragraphe 35 du Rapport sur les questions spécifiques : *Conformément à la décision IG.24/4, le Secrétariat élabore, au cours du premier semestre 2020 et avec le soutien des composantes du PAM, de nouvelles propositions concrètes relatives à l'exécution des produits au niveau des indicateurs communs et dans le cadre de la Feuille de route de 2023 MED QSR, notamment une analyse des lacunes, des exigences concrètes et des échéances, pour examen de la part des Parties contractantes avant d'être soumises au Bureau pour examen et recommandations lors de sa 90<sup>e</sup> réunion.*). Cette analyse accompagnée d'échéances, ainsi que les informations relatives aux équipes techniques du système du PNUE/PAM destinées à soutenir

l'élaboration d'un QSR 2023 basé sur les données, est très importante afin de répondre à la décision adoptée par les Parties contractantes lors de la CdP 20 à Tirana et portant sur l'élaboration d'un Rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée 2023 basé sur les données. Le Bureau a accueilli cette proposition avec satisfaction et a suggéré de formuler des recommandations spécifiques à cette fin. Des informations plus détaillées seront fournies par le Secrétariat lors de la prochaine réunion du Bureau.

42. Concernant les Plans régionaux de lutte contre la pollution, le Secrétariat a précisé que deux groupes de travail composés d'experts seraient constitués, l'un portant sur les plans régionaux pour le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration (en raison de la corrélation entre leurs contenus) et l'autre portant sur le plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les membres du Bureau ont demandé au Secrétariat de préparer une note comportant des informations plus détaillées concernant les termes de références et les calendriers des groupes de travail qui seront mis en place en vue d'élaborer des Plans régionaux de lutte contre la pollution et de mettre à jour les annexes des Protocoles relatifs à la prévention de la pollution ainsi que de présenter les termes de référence en annexes du présent rapport. La note a été transmise aux membres du Bureau pour commentaires, tout comme la version finale des conclusions et recommandations de la réunion du Bureau. Aucun commentaire n'a été formulé et la note est présentée en annexe III du présent rapport.

43. Au cours des discussions portant sur les protocoles et plans régionaux relatifs à la prévention de la pollution, le Coordonnateur a souligné qu'au vu de l'importance et de l'ampleur du mandat du MED POL, davantage de ressources humaines devaient être affectées afin d'exécuter efficacement ce mandat.

44. Le Bureau a souligné le fait que l'orientation spécifique qu'il a fournie concernant certains processus répondait à la nécessité de renforcer leur degré de mise en œuvre, compte tenu des complexités et des difficultés rencontrées, sur la base des informations fournies par le Secrétariat dans son Rapport sur les questions spécifiques, et qu'elle n'était pas le reflet d'une différence dans le degré d'importance accordé par rapport à la mise en œuvre des autres décisions de la CdP 21 et des activités du PdT.

45. **Conclusions :**

**(a) Le Bureau salue les efforts consentis à ce jour concernant les principaux processus et documents stratégiques destinés à mettre en œuvre les décisions pertinentes de la CdP 21 et demande au Secrétariat poursuivre dans ce sens et exhorte les Parties contractantes à s'engager pleinement et à soutenir ces processus,**

**(b) Le Bureau approuve les termes de référence et le calendrier élaborés par le Secrétariat, et inclus en annexe des présentes conclusions et recommandations, concernant (i) le processus de mise à jour des annexes du Protocole « tellurique » et du Protocole « immersions » et (ii) le processus d'élaboration de Plans régionaux pour la réduire/prévenir la pollution marine provenant de sources situées à terre, respectivement. Le Bureau demande aux Parties contractantes de contribuer efficacement à ces processus afin de garantir leur bon achèvement,**

**(c) Le Bureau accueille avec satisfaction le travail en cours portant sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (MED Sox ECA) et encourage le Secrétariat, le REMPEC et les Parties contractantes à poursuivre leur collaboration en vue de garantir la réussite du processus,**

**(d) Le Bureau se félicite du travail actuellement mené par le Secrétariat en vue d'identifier les lacunes, des exigences concrètes et des échéances dans le cadre de l'élaboration du 2023 MED QSR et invite le Secrétariat à présenter un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Feuille de route du 2023 MED QSR lors de la 90<sup>e</sup> réunion du Bureau, en y intégrant des informations relatives aux équipes techniques mises en place à cet effet,**

**(e) Le Bureau salue le processus de consultation en cours relatif au rapport du MedECC sur les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région méditerranéenne.**

**- E. Coopération et partenariat**

46. Faisant suite à une mise à jour apportée par le Coordonnateur concernant les progrès réalisés dans le domaine de la coopération et des partenaires, le Bureau a salué les progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources financières ainsi qu'en matière de coopération et de partenariats, y compris par rapport aux synergies développées avec d'autres Secrétariats concernant les mesures de protection et de gestion spatiales de la diversité biologique en Méditerranée.

47. La réunion a également examiné la possibilité de mettre à jour les mémorandums d'accord existants avec l'UpM et la FAO/CGPM. Il a été indiqué que le Bureau et les Parties contractantes seront informés en temps voulu de la mise à jour des annexes/domaines de collaboration des mémorandums d'accord. En ce qui concerne la signature des Mémorandums d'accord entre les CAR et les partenaires, il a été indiqué que le processus élaboré et officiellement communiqué aux CAR, conformément aux conclusions de la 87<sup>e</sup> réunion du Bureau, était mis en œuvre.

**48. Conclusions :**

**(a) Le Bureau salue le travail mené par le Secrétariat en vue de mobiliser des ressources financières dans le cadre du MedProgramme du FEM et encourage le Secrétariat à démarrer les activités innovantes et ambitieuses du MedProgramme dès que le cadre juridique relatif à l'utilisation des fonds sera établi,**

**(b) Le Bureau se félicite du travail en cours visant à renforcer la collaboration avec les partenaires et demande au Secrétariat de garantir le plein engagement de points focaux du PAM dans le processus de révision des Protocoles d'accord et de tenir le Bureau informé des progrès accomplis,**

**(c) Concernant les synergies développées avec d'autres Secrétariats dans le domaine des mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine dans la zone méditerranéenne, le Bureau prend note du travail initial du Secrétariat et encourage celui-ci à étudier et examiner plus avant avec les partenaires des formes informelles de participation des organisations et organismes compétents pour le dialogue multilatéral et le travail collaboratif,**

**(d) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat concernant les nouvelles candidatures soumises par « l'Association Sawa pour le développement » et l'« Institut de recherche et de protection marines Blue World » (BWI) en vue de leur accréditation en tant que partenaires du PAM et demande au Secrétariat de les soumettre aux points focaux du PAM et à la CdP 22 pour examen et approbation. En ce qui concerne la « Fédération des Coopératives des Pays de Mayoko » (FECOPAM), le Bureau s'accorde sur le fait que tous les critères et conditions ne sont pas remplis pour son accréditation en tant que partenaire du PAM.**

**- F) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs**

49. Le Coordonnateur a présenté une brève mise à jour relative aux activités d'information et de communication et aux plans mis en œuvre au cours de l'exercice biennal dans ce domaine. Il a exprimé sa satisfaction quant aux progrès accomplis, en indiquant que les efforts étaient à présent davantage structurés grâce à la capacité accrue de l'Unité de coordination et du fonctionnement efficace du groupe de travail sur l'information et la communication, avec également des progrès au niveau de la présence du PAM sur les médias sociaux, en coordination avec le siège.

50. Le Bureau s'est félicité des progrès pertinents accomplis et a formulé des commentaires, en particulier concernant la diffusion et la communication du rapport SoEd 2019. Il a été indiqué que, dans la mesure où la révision finale du rapport SoEd complet était en cours, le rapport serait transmis aux points focaux du PAM dès que cette révision serait finalisée, afin de procéder à une dernière

vérification de l'absence d'erreurs de nature purement techniques, et ce dans un délai court afin que la publication ne soit pas retardée.

**51. Conclusion :**

**(a) Le Bureau exprime sa satisfaction quant aux efforts accomplis et aux résultats du travail en matière d'information, de communication et de diffusion et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans ce sens,**

**(b) Le Bureau encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en matière de communication sur les rapports d'évaluation en appliquant une approche globale à l'échelle de l'ensemble du système et, à cette fin, à assurer la diffusion du SoED 2019 à tous les niveaux, dans la mesure où celui-ci constitue un produit majeur du système PAM-Convention de Barcelone. Le Bureau encourage les Parties contractantes à identifier des multiplicateurs médias et hors média pour la diffusion des résultats et conclusions du SoED 2019 au niveau des Parties contractantes,**

**(c) Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre la version finale de Rapport SoED aux des points focaux du PAM, ainsi que les présentes conclusions, afin qu'ils vérifient l'absence d'erreurs de nature purement technique dans un délai strict de 10 jours. La décision finale et la reddition de comptes concernant l'exactitude technique du Rapport SoED demeurent du ressort du CAR/Plan bleu et du Secrétariat.**

**VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90<sup>e</sup> réunion du Bureau**

52. Le Bureau a convenu que sa 90<sup>e</sup> réunion se tiendrait les 12-13 novembre 2020, à Athènes, Grèce (comme stipulé dans le document UNEP/MED BUR.89/Inf.3). La réunion du Comité directeur portant sur la SMT est planifiée les 10-11 novembre, juste avant la réunion du Bureau.

53. Un membre du Bureau a indiqué que selon le document UNEP/MED BUR.89/Inf.3, la 91<sup>e</sup> réunion du Bureau est planifiée aux mêmes dates que la réunion des points focaux du CAR/INFO, qui doit se tenir en mai 2021 et que cela risquait de poser certaines difficultés. Il a donc proposé de modifier la date de l'une des deux réunions.

**VII. Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses**

54. Aucune autre question additionnelle n'a été soulevée par les membres du Bureau.

**VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

55. Le Bureau a adopté la série de conclusions telle que figurant dans le présent rapport.

**IX. Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

56. La réunion a été clôturée par le Président à 16 h 30, le jeudi 23 avril 2020.

**Annexe I**

**Liste des participants**

**MEMBERS OF THE BUREAU / MEMBRES DU BUREAU**

**ITALY / ITALIE**

**(PRESIDENT)**

**Mr. Oliviero Montanaro**

Director General  
Directorate for Sustainable Development,  
Environmental Damage and European Union  
Affairs  
Ministry of Environment, Land and Sea Protection

**Mr. Roberto Giangreco**

Directorate General for Nature and Sea Protection  
Ministry of Environment Land and Sea Protection

**Ms. Silvia Sartori**

Expert  
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of  
Environment Land and Sea Protection

**Ms. Valentina Mauriello**

Expert  
Sogesid Technical Assistance Unit - Ministry of  
Environment Land and Sea Protection

**FRANCE/FRANCE**

**(VICE PRESIDENT)**

**S.E.M. Yann Wehring**

Ambassadeur pour l'Environnement  
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

**M. Benoit Rodrigues**

Chargé de mission protection du milieu marin et  
conventions de mers régionales (Méditerranée,  
Océan indien, Pacifique, Caraïbes)  
Bureau Biodiversité et Milieux  
Direction des Affaires Européennes et  
Internationales  
SG/DAEI/CCDD/CCDD2  
Ministère de la transition écologique et solidaire

**Mr. Clément Payeur**

Protection internationale des océans – Global ocean  
protection  
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
Sous-direction de l'environnement et du climat  
(CLEN)

**ISRAEL/ISRAEL**

**(VICE PRESIDENT)**

**Ms. Ayelet Rosen**

Head of Division  
Division of Multilateral Environmental  
Agreements  
Ministry of Environmental Protection

**MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Ms. Ivana Stojanovic**  
Adviser, Department for Sustainable Development  
and Integrated Coastal Zone Management  
Ministry of Sustainable Development and Tourism

**TURKEY / TURQUIE**  
**(VICE PRESIDENT)**

**Ms. Asli Topalak**  
Expert  
Ministry of Environment and Urbanization

**MOROCCO/MAROC**  
**(RAPPORTEUR)**

**Ms. Nassira Rheyati**  
Chef de la Division de la Coopération  
Internationale  
Direction du Partenariat, de la Communication et  
de la Coopération  
Département de l'Environnement  
Ministère de l'énergie, des mines et de  
l'environnement

**OBSERVER**

**EUROPEAN UNION/UNION  
EUROPÉENNE**

**Ms. Marijana Mance**  
Policy Officer, UNEP/MAP Focal Point  
European Commission  
Directorate-General for Environment  
Unit C2 : Marine Environment and Water Industry

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION  
COORDINATING UNIT OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**Mr. Gaetano Leone**  
Coordinator

**Ms. Tatjana Hema**  
Deputy Coordinator

**Mr. Ilias Mavroeidis**  
Programme Management Officer

**Annexe II**  
**Ordre du jour**

## Ordre du jour

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Point 1 de l'ordre du jour</b> | <b>Ouverture de la réunion</b>  |
| <b>Point 2 de l'ordre du jour</b> | <b>Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux</b>   |
| <b>Point 3 de l'ordre du jour</b> | <b>Rapport sur les travaux menés en janvier – mars 2020</b>   |
| <b>Point 4 de l'ordre du jour</b> | <b>Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif</b>  |
| <b>Point 5 de l'ordre du jour</b> | <b>Questions spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles</li><li>b) Respect des obligations et système des rapports</li><li>c) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027</li><li>d) Processus principaux et documents stratégiques :<ul style="list-style-type: none"><li>- Politique de gestion des données du PNUE/PAM</li><li>- Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables</li><li>- PAS BIO</li><li>- ECA SO<sub>x</sub> Med</li><li>- MED QSR 2023</li><li>- Étude de prospective MED 2050</li><li>- Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)</li><li>- Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution</li><li>- Plans régionaux concernant la pollution</li></ul></li><li>e) Coopération et partenariat</li><li>f) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs</li></ul> |
| <b>Point 6 de l'ordre du jour</b> | <b>Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90<sup>e</sup> réunion du Bureau</b>  |
| <b>Point 7 de l'ordre du jour</b> | <b>Questions diverses</b>   |
| <b>Point 8 de l'ordre du jour</b> | <b>Conclusions et recommandations</b>   |
| <b>Point 9 de l'ordre du jour</b> | <b>Clôture de la réunion</b>  |

### **Annexe III**

**Mandats des groupes de travail composés d'experts chargés de la mise à jour des annexes aux Protocoles relatifs à la pollution et de l'élaboration des Plans régionaux de réduction de la pollution, et calendriers correspondants**

## **Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone**

### 1. Contexte

**Conformément au Programme de travail et au budget 2018-2019**, le Secrétariat a préparé le document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 « Proposals for updating the Annexes of the Land Based Sources, Hazardous Waste and Dumping Protocols » (Propositions de mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique », « déchets dangereux » et « immersions »). Ce document a été présenté et examiné à la réunion des Points focaux du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne (MED POL) qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 29 au 31 mai 2019.

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour examiner les annexes et faire des propositions à examiner à la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

La mise à jour du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 est en cours ; ce document de travail sera examiné lors des réunions du groupe de travail.

### 2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole « tellurique ») est de soumettre la version actualisée desdites annexes à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

### 3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion de la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre, y compris les aspects visés par les annexes actuelles au Protocole « tellurique », à savoir : les programmes et mesures d'élimination de la pollution provenant de sources et d'activités situées à terre, les secteurs et polluants prioritaires, les autorisations de rejet de déchets et les conditions d'application à la pollution transportée par l'atmosphère ainsi que les critères de définition des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE).

### 4. Tâches

Le groupe de travail examinera la version actualisée du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 et l'adaptera, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'examiner pleinement les mises à jour requises conformément aux décisions pertinentes de la CdP, de l'application de l'approche par écosystème, de l'examen des techniques actualisées ainsi que des MTD et MPE, des travaux d'élaboration des Plans régionaux et de la nécessité d'harmoniser le document avec les processus et engagements mondiaux et régionaux pertinents, le cas échéant.

### 5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Consultation en ligne du document de travail actualisé : de juillet à décembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le premier projet d'annexes : février 2021.
- ✓ Soumission du projet d'annexes à la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision correspondant par la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : septembre 2021.

✓ Soumission du projet de décision à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

## **Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour des annexes au Protocole « immersions » de la Convention de Barcelone**

### 1. Contexte

**Conformément au Programme de travail et au budget 2018-2019**, le Secrétariat a préparé le document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 « Proposals for updating the Annexes of the Land Based Sources, Hazardous Waste and Dumping Protocols » (Propositions de mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique », « déchets dangereux » et « immersions »). Ce document a été présenté et examiné à la réunion des Points focaux du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne (MED POL) qui s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 29 au 31 mai 2019.

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour examiner les annexes et faire des propositions à examiner à la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

La mise à jour du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 est en cours ; ce document de travail sera examiné lors des réunions du groupe de travail.

### 2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts chargé de la mise à jour l'annexe au Protocole « immersions » est de soumettre la version actualisée desdites annexes à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

### 3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion des activités d'immersion, y compris les aspects visés par l'annexe actuelle au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole « immersions »), à savoir : les facteurs à prendre en considération pour établir les critères régissant la délivrance des autorisations d'immersion de matières en mer et l'expertise dans le domaine d'application des Directives relatives à l'évaluation des déchets ou autres matières dont l'immersion peut être envisagée (adoptées par la CdP).

### 4. Tâches

Le groupe de travail examinera la version actualisée du document UNEP/MED WG.473/5/Rev.1 et l'adaptera, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'examiner pleinement les mises à jour requises conformément aux décisions pertinentes de la CdP, de l'application de l'approche par écosystème, de l'examen des techniques actualisées ainsi que des MTD et MPE, des travaux d'élaboration des Plans régionaux et de la nécessité d'harmoniser le document avec les processus et engagements mondiaux et régionaux pertinents, le cas échéant.

### 5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Consultation en ligne du document de travail actualisé : de juillet à novembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le premier projet d'annexes : décembre 2020.
- ✓ Soumission du projet d'annexe à la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision correspondant par la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : septembre 2021.

✓ Soumission du projet de décision à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

## **Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé d'améliorer/d'élaborer les Plans régionaux de traitement des eaux urbaines résiduaires et de gestion des boues d'épuration**

### 1. Contexte

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour améliorer le Plan régional de réduction de la DBO<sub>5</sub> concernant les eaux urbaines résiduaires, élaborer un nouveau Plan régional pour la gestion des boues d'épuration et faire rapport à la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

### 2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts est de soumettre le Plan régional de traitement des eaux urbaines résiduaires et le Plan régional pour la gestion des boues d'épuration à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

### 3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Il est recommandé de créer un seul groupe de travail pour l'amélioration du Plan régional de réduction de la DBO<sub>5</sub> concernant les eaux urbaines résiduaires et pour l'élaboration d'un nouveau Plan régional pour la gestion des boues d'épuration. Cela se justifie par le fait que les processus de traitement des eaux usées constituent un système de gestion environnementale complet, qui inclut également les processus de gestion des boues en tant que sous-produit du traitement des eaux usées. Par conséquent, les processus de traitement des eaux usées et des boues ne peuvent être séparés : ils sont intrinsèquement liés et s'influencent mutuellement au cours de leurs interactions.

Les experts désignés pour ce groupe de travail doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects des systèmes de traitement des eaux usées et des boues. Cela comprend, entre autres, des connaissances sur les techniques de maîtrise de la pollution relatives aux eaux urbaines résiduaires et aux boues d'épuration, ainsi que sur les techniques disponibles concernant la réutilisation des eaux usées et les applications terrestres des boues d'épuration.

### 4. Tâches

Le groupe de travail examinera l'annexe à la décision IG.24/10 et ajustera les mesures proposées à l'aide des spécifications techniques et des annexes requises, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'associer aux Plans régionaux des mesures réalisables et des calendriers de mise en œuvre appropriés. Le groupe de travail examinera également le rapport préparé par le Secrétariat sur le coût de la mise en œuvre des Plans régionaux, y compris ceux des mesures de suivi et de l'établissement de rapports.

### 5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juin 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les parties des Plans régionaux relatives aux mesures techniques, au calendrier de mise en œuvre et aux exigences en matière de suivi et d'établissement de rapports, ainsi que les annexes techniques : octobre/novembre 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les versions finales des deux Plans régionaux : mai 2021 (avant la réunion des Points focaux du MED POL).
- ✓ Examen des dernières versions des Plans régionaux par la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen des projets de décisions relatives aux deux Plans régionaux par la réunion des Points focaux du PAM : septembre 2021.

- ✓ Soumission des projets de décisions relatives aux deux Plans régionaux à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions.

## **Mandat du groupe de travail composé d'experts chargé d'améliorer le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée**

### 1. Contexte

Le Programme de travail 2020-2021 et la Décision IG.24/10 adoptée par la Conférence des Parties (CdP) ont mandaté l'établissement de groupes de travail composés d'experts désignés par les Parties contractantes pour améliorer le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, et faire rapport à la 22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes (CdP 22), sur la base du mandat et du calendrier établis par le Secrétariat et approuvés par le Bureau à sa première réunion pour l'exercice biennal 2020-2021.

### 2. Objectif

L'objectif des travaux du groupe de travail composé d'experts est de soumettre la version améliorée du Plan régional de gestion des déchets marins à l'examen de la réunion des Points focaux du MED POL en 2021.

### 3. Composition

Le groupe de travail sera composé d'experts désignés par les Parties contractantes. Les experts désignés doivent avoir des connaissances techniques sur les différents aspects de la gestion des déchets marins et/ou de la gestion des déchets plastiques, y compris la réduction des microplastiques, la surveillance des déchets marins, l'économie circulaire, la consommation et la production durables, etc.

### 4. Tâches

Le groupe de travail examinera l'annexe à la décision IG.24/10 et ajustera les mesures proposées, le cas échéant, en tenant compte de la nécessité d'améliorer le Plan régional en prévoyant des mesures réalisables et un calendrier de mise en œuvre approprié. Le groupe de travail examinera également le rapport préparé par le Secrétariat sur le coût de la mise en œuvre des Plans régionaux, y compris ceux des mesures de suivi et de l'établissement de rapports.

### 5. Calendrier proposé

- ✓ Création du groupe de travail : juillet/aout 2020.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner les mesures actualisées du Plan régional, le calendrier de mise en œuvre et les nouvelles propositions d'annexes techniques : mars 2021.
- ✓ Réunion du groupe de travail chargée d'examiner le projet final du Plan régional amélioré : mai 2021 (avant la réunion des Points focaux du MED POL).
- ✓ Examen de la dernière version du Plan régional par la réunion des Points focaux du MED POL : mai 2021.
- ✓ Examen du projet de décision du Plan régional par la réunion des Points focaux du PAM : septembre 2021.
- ✓ Soumission du projet de décision de la CdP concernant le Plan régional à la CdP 22 : décembre 2021.

Tous sera fait pour que les réunions du groupe de travail soient combinées avec d'autres réunions prévues dans le Programme de travail afin d'utiliser efficacement l'expertise des membres du groupe et de minimiser les coûts des réunions. Toutes les composantes du PAM seront invitées à contribuer au processus.